

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2023	O3	O2
----	------	----	----

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CCAS**

**En exercice** : 17            L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à dix-huit heures trente,  
**Présents** : 11            le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,  
**Absents représentés** : 4 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
**Absents excusés** : 0        Monsieur Marc TOURELLE, Président.  
**Absentes** : 2  
**Votants** : 13

**Membres présents** : Marc TOURELLE, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Sylvie HAUF, Danielle DUREL, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER, Anne PICHON, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIBARRONDO

**Absents excusés et représentés** :

André BLUZE : pouvoir à Patrick KOEBERLE  
Armelle LUCAS de PESLOUAN : pouvoir à Delphine FOURCADE  
Christine HANQUEZ : pouvoir à Louis-Georges THANNBERGER  
Jean-Michel RAGUENES : pouvoir à Marc TOURELLE (pouvoir ne pouvant pas être pris en compte pour le Compte Administratif)

**Absents excusés** :

Pauline LACLEF, Liliane MORELLEC

\*\*\*\*\*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2022 ainsi que les différentes décisions modificatives ;

Réuni sous la présidence de Monsieur Patrick KOEBERLE élu par les membres du Conseil d'administration présents, afin de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget du Centre Communal d'Actions Sociales, dressé par Monsieur Marc TOURELLE, Président, qui s'est retiré au moment du vote ;

Après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

1°) **APPROUVE** le compte administratif afférant à l'exercice 2022 et arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	579 083.01€	6 164.00 €
Dépenses	556 849.08€	1 307.90 €
Résultat brut de clôture 2022	+ 22 233.93 €	+ 4 856.10 €

Résultat 2021 reporté	+ 34 809.56 €	+ 50 500.63 €
-----------------------	---------------	---------------

Résultat de clôture 2022	+ 57 043.49 €	+ 55 356.73 €
--------------------------	---------------	---------------

2°) **ARRETE** les résultats de clôture de 2022 à + 55 356.73 € en investissement et à + 57 043.49 € en fonctionnement.

3°) **REPORTE** le résultat de clôture en investissement, soit + 55 356.73 € au compte 001 du budget 2023.

4°) **REPORTE** le résultat de clôture en fonctionnement, soit + 57 043.49 € au compte 002 du budget 2023.

Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures  
A NOISY-le-ROI, le 20 juin 2023  
Le Vice-Président,  
Patrick KOEBERLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.  
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
Publiée le 21 juin 2023